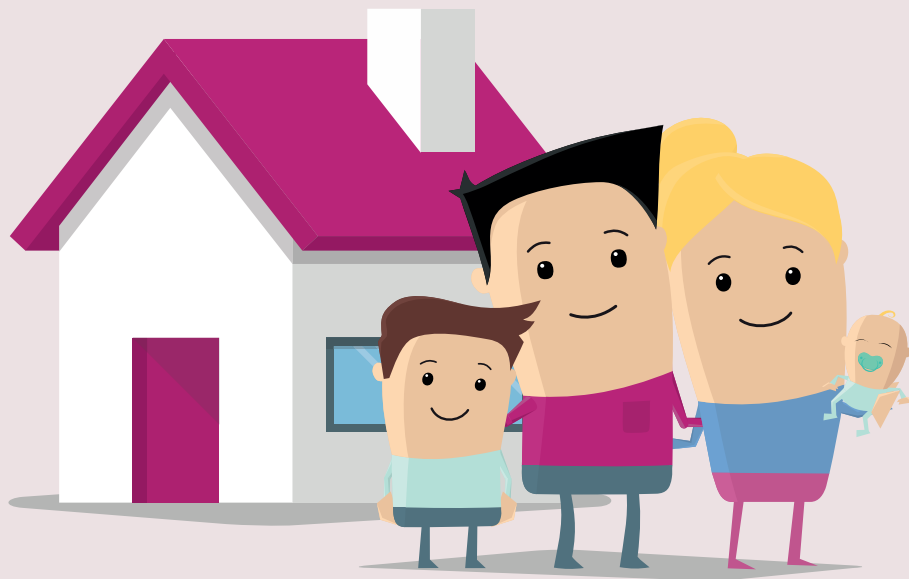


BNP PARIBAS CARDIF VOUS ACCOMPAGNE DANS LES MOMENTS DIFFICILES



CARDIF ASSISTANCE



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur d'un monde qui change



De quoi s'agit-il ?

BNP Paribas Cardif vous offre, dès le 27 mars 2019, avec votre contrat **Hypo Protect, une assistance pour votre famille** en cas de décès de l'assuré.

De quelle assistance bénéficie votre famille ?



Reconnexion de la famille

Organisation et prise en charge du **transport** du défunt à l'étranger ainsi que les **frais de cercueil** (jusqu'à 1.500EUR).



Assistance psychologique

Jusqu'à **5 séances** pour le conjoint et les enfants.



Garde d'enfant

Prise en charge des **enfants moins de 16 ans**. Maximum 5 jours et jusqu'à 80EUR/jour.



Soutien d'un Care Manager

Venir en aide à la famille **dans les démarches administratives** à prendre.



Service d'information

Obtenir des Informations concernant : testament, tutelle, droits de succession, banques, employeur, mutualité...



Garde d'animaux domestiques

Organisation et prise en charge de l'**hébergement** de ceux-ci. Maximum 5 jours et jusqu'à 25 EUR/jour.

Comment faire ?

Vous appelez le **service clientèle Cardif Assistance** au numéro **02/ 541 90 63**, joignable **24h/24 et 7 jour/7**.

Quel est le prix de ce service ?

Cardif veut le meilleur pour ses clients, le service « Cardif Assistance » est **inclus gratuitement dans tout contrat Hypo Protect souscrit à partir du 27 mars 2019.**

Infos et conditions générales <https://bnpparibascardif.be/cardif-assistance>

Le service « Cardif Assistance » est inclus gratuitement dans tout contrat Hypo Protect souscrit à partir du 27 mars 2019. Hypo Protect est un produit de BNP Paribas Cardif (Cardif Assurance Vie SA (BE0435.018.274 - BNB nr. 979) et Cardif Assurances Risques Divers SA (BE0435.025.994 - BNB nr. 978) ayant leur siège social : Bd Haussmann 1 à 75009 Paris et leur succursale belge : Chaussée de Mons 1424 à 1070 Bruxelles). Hypo Protect est une assurance temporaire décès (branche 21). Le droit belge est d'application. Vous souhaitez obtenir une offre ? Contacter votre intermédiaire d'assurance ou contactez-nous par téléphone (02 528 00 03), par e-mail (be.customer@cardif.be), ou par poste (Chaussée de Mons 1424, 1070 Bruxelles). Prenez connaissance des conditions générales et la fi che d'information avant la souscription, disponible sur www.bnpparibascardif.be. Avez-vous une plainte ? Département Plaintes BNP Paribas Cardif, Chaussée de Mons 1424 à 1070 Bruxelles - e-mail : gestiondesplaintes@cardif.be - Tel : 02/528 00 03 ou Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles - e-mail : info@ombudsman.as - Tel : 02/547 58 71



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur d'un monde qui change